

## Communiqué de presse

---

### Aide alimentaire : La Ville de Morges soutient ses associations

---

**La Ville de Morges lance un appel aux dons pour les associations d'aide alimentaire, avec une participation active de sa part. Elle s'engage à doubler les dons auprès des associations Cartons du Cœur et La Halte jusqu'à concurrence d'un montant de 100 CHF durant tout le mois de juin.**

#### Augmentation de la précarité pendant la crise du COVID-19

La crise actuelle met à mal la population précarisée et la solidarité s'impose. A Morges, deux associations proposent de l'aide alimentaire d'urgence: les Cartons du Cœur et la Halte. En ces temps difficiles, ces associations enregistrent une hausse des demandes, alors qu'il est plus en plus difficile de s'approvisionner en biens de première nécessité. En effet, la suspension de récoltes de denrées alimentaires, pour des raisons sanitaires, a fait baisser les stocks et restreint les alternatives de ces associations.

#### Une aide pour des denrées et des bons alimentaires

Afin de soutenir ces deux associations, la Ville de Morges lance un appel aux dons, auquel elle participe activement. En effet, elle s'engage à doubler tous les dons récoltés jusqu'à concurrence d'un montant de 100 CHF durant tout le mois de juin. Il suffira simplement d'indiquer la mention «Opération solidaire Ville de Morges» lors du versement. L'argent récolté permettra aux associations d'assurer un approvisionnement en denrées alimentaires pour ces prochaines semaines, et d'offrir des bons alimentaires aux personnes en situation de précarité.

#### Coordonnées bancaires

##### Association la Halte :

IBAN CH04 0900 0000 1422 2748 8

##### Association Cartons du cœur- section Morges et environs :

IBAN CH52 0900 0000 1011 47512

La Municipalité

Morges, le 29 mai 2020

---

#### Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Sylvie Podio, Municipale Cohésion sociale et logement : +4178.797.47.58

Abdel Abu El Hassan, Délégué à la cohésion sociale : +4179.645.30.67

---